

**PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux le 14 septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au rez-de-chaussée du foyer municipal, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 8 septembre 2022

**Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres présents :**

**Présents** : Mmes, MM. – Christel AVIGNON BELKHIR – Agnès BELLAGAMBA – Richard BLETON – Damien BRUNET – Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO – Laurence DELBECQ - Dominique ESCURE – Amandine JAMY – Odile LABROY – Vincent LACAZE – Ludovic LACROIX – Guillaume LUYTON – Laure RENAUD – Cécile RIVIER – Juan VASCHALDE (arrivé à la délibération n°6)

**Procurations** : Mme Delphine LIATARD à Mme Laurence DELBECQ – M. Georges VELUIRE à Mme Odile LABROY

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

**Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire des attributions du Conseil municipal :**

➤ Non usage du droit de préemption pour 9 DIA : ZV 153 Les Marguerits et Les Maubels – 195 175 Route du Château – 105 Impasse des Violettes – 3 Lotissement Le Moulin – 695 Route de la Creuve – AD 158 247 Les Rochers – 107 Allée du Couchant – 225 Chemin du Cros – 42 Route d'Epinouze.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2022**

Votants : 18                      Pour : 18

**DECISIONS MODIFICATIVES**

Rapporteur : Mme Laurence DELBECQ

Il est exposé ce qui suit :

**N° 3 – ALARME PRIMAIRE-RESTAURANT**

Il convient de procéder au changement de l'alarme de l'école primaire et du restaurant scolaire.

Il est proposé la décision modificative suivante :

Virement du compte 020 Dépenses imprévues en investissement de 2400.00 € à l'opération 265-2158 ALARME PRIMAIRE-RESTAURANT SCOLAIRE.

Votants : 18                      Pour : 18

#### N° 4 – FONTAINE PLACE DE L'EGLISE

Afin de pouvoir solder le forage pour la fontaine, il est proposé la décision modificative suivante :

Virement du compte 020 Dépenses imprévues en investissement de 520.00 € à l'opération 240-2135 FONTAINE PLACE DE L'EGLISE.

Votants : 18                      Pour : 18

#### N° 5 – TRAVERSEE DU VILLAGE RD 53 ENTREE ROUTE D'EPINOUBE

Il a été omis d'inscrire au budget primitif le solde de l'entreprise ID VERDE titulaire du lot Espaces verts.

Il est proposé la décision modificative suivante :

Virement du compte 020 Dépenses imprévues en investissement de 1 200.00 € à l'opération 144-2151 TRAVERSEES DU VILLAGE RD 53 ENTREE ROUTE D'EPINOUBE

Votants : 18                      Pour : 18

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : M. Ludovic LACROIX

Il est exposé ce qui suit :

La commission a décidé de reconduire les subventions à l'identique de 2021. A part, la subvention exceptionnelle de 300 € versée aux sapeurs-pompiers pour leur congrès qui a été attribuée aux Conscrits.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022	
ASSOCIATIONS	MONTANT
ACCA	500 €
ACRDNS	50 €
ANACR26	50 €
ANIMATION ECOLE PUBLIQUE	2 200 €
APEL DU SACRE CŒUR	200 €
BIBLIOTHEQUE	2 500 €
COMPAGNIE D'ARLANDE	300 €
CONSCRITS	300 €
DANSE DES COLLINES	250 €
ELECTROLAPSE	500 €
FNACA	250 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	500 €
JSP	500 €
LA TRUITE DE VEUZE	250 €
LES AMIS DES ROSES D'AUTOMNE	300 €
ORCHESTRE D'HARMONIE	2 900 €
PATRIMOINE	900 €
SPORT MOTO VTT TEAM	1 500 €
ST SORLIN SPORTIF BASKET	3 500 €
TENNIS CLUB	1 800 €
USVG	3 800 €
	23 050 €

Votants : 18                      Pour : 18

## **DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE**

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade. La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Si le taux est inférieur à 100 %, l'assemblée délibérante peut prévoir que, lorsque le nombre calculé n'est pas un entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 04/06/2022, il est proposé de fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit :

Cadre d'emploi	Grade	Taux de promotion
ATSEM	ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Votants : 18	Pour : 18	

**Arrivée de M. Juan VASCHALDE**

## **CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE**

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Dans le cadre du recrutement d'un agent social polyvalent dont le contrat s'achève le 31/12/2022 (nous n'avons pas le droit de prolonger le contrat), il est proposé de créer un poste d'adjoint technique à temps non-complet de 21 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Votants : 19                      Pour : 19

## **ACQUISITION PARCELLE « LE CHAFFAL »**

Rapporteur : M. Yves CHAREYRE

Il est exposé ce qui suit :

Mme Dominique PLENET propriétaire d'une parcelle de bois-taillis sise « Le Chaffal » cadastrée AE 300 d'une superficie de 1 065 m<sup>2</sup> nous la propose au prix de 300 €. Cette parcelle est située au dessus du cimetière et est la seule n'appartenant pas à la Commune. Il est proposé de l'acquérir.

Votants : 19                      Pour : 19

## **ACQUISITION BIEN « VALLON »**

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

L'EPORA va procéder à l'acquisition de la maison « VALLON » contigüe à l'immeuble « MONTAL » au prix de 170 000 €.

L'EPORA demande une délibération :

- Validant l'acquisition par EPORA de la maison (parcelle AD 60) appartenant aux conjoints VALLON,
- Positionnant la commune comme garante du rachat du bien au terme du portage foncier assuré par EPORA,
- Autorisant Monsieur le Maire à signer les documents correspondants à cette transaction.

Votants : 19

Pour : 19

## **CONVENTION SIEPVG POUR EXTENSION ET RENFORCEMENT DE RESEAU**

Rapporteur : M. Ludovic LACROIX

Il est exposé ce qui suit :

Dans le cadre de la viabilisation de la zone UB Chemin des Collières inscrite au PLU, des travaux d'extension et de renforcement de canalisation d'eau potable sont nécessaires sur une longueur d'environ 100 mètres linéaires. Le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Valloire Galaure assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau, il missionnera son exploitant de réseau pour l'étude de ce projet et la Commune, pour sa part, prendra en charge le montant des travaux, frais afférents inclus, à hauteur de 100 % du montant HT, en vertu de la décision du Comité Syndical du 27 mars 2017. Le montant prévisionnel HT s'élève à 18 850 €.

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Votants : 19

Pour : 19

## **CONVENTION CDG26 POUR MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE**

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

La loi n° 2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire a légitimé les Centres de gestion pour assurer des médiations dans les domaines relevant de leurs compétences à la demande des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. Elle a en effet inséré un nouvel article (article 25-2) dans la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui oblige les Centres de gestion à proposer par convention, une mission de médiation préalable obligatoire prévue à l'article L. 213-11 du code de justice administrative. Elle permet également aux Centres de gestion d'assurer une mission de médiation à l'initiative du juge ou à l'initiative des parties prévue aux articles L. 213-5 et 213-10 du même code, à l'exclusion des avis ou décisions des instances paritaires, médicales, de jurys ou de toute autre instance collégiale administrative obligatoirement saisie ayant vocation à adopter des avis ou des décisions.

La loi prévoit également que des conventions puissent être conclues entre les Centres de gestion pour l'exercice de ces missions à un niveau régional ou interrégional, selon les modalités déterminées par le schéma régional ou interrégional de coordination, de mutualisation et de spécialisation mentionné à l'article 14 de la loi du 26 janvier 1984.

En adhérant à cette mission, la collectivité prend acte que les recours formés contre des décisions individuelles dont la liste est déterminée par décret et qui concernent la situation de ses agents sont, à peine d'irrecevabilité, précédés d'une tentative de médiation.

La médiation est un dispositif novateur qui a vocation à désengorger les juridictions administratives. Elle vise également à rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure amiable, plus rapide et moins coûteuse qu'un contentieux engagé devant le juge administratif.

Le CDG 26 a fixé un tarif forfaitaire de 400 euros pour les collectivités et établissements affiliés / forfait de 480 euros pour les non affiliés, à raison d'une mission de 8h00 (*augmenté des éventuels frais de déplacement*). Toutefois, si le temps consacré à la médiation dépasse 8 heures, il sera appliqué un coût horaire de 50 euros de l'heure pour les collectivités et établissements affiliés / 60 euros de l'heure pour les non affiliés, en plus du tarif forfaitaire.

Il est proposé de m'autoriser à signer la convention.

Votants : 19                      Pour : 19

#### **CONVENTION MEDIATHEQUE DROME DES COLLINES**

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

La convention renouvelée en 2018 va expirer. Il est proposé de m'autoriser à signer la nouvelle convention, basée sur les mêmes modalités que la précédente, qui couvre la période 2022-2025 inclus. Pour information la participation 2021 s'élève à 2 841 €.

Votants : 19                      Pour : 19

#### **ELECTRIFICATION : RACCORDEMENT AU RESEAU BT – INTERVENTION DE LUDOVIC LACROIX**

Rapporteur : M. Ludovic LACROIX

Il est exposé ce qui suit :

Dans le cadre du raccordement au réseau BT pour alimenter la construction de Mme Stéphanie GAILLARD, située route d'Anneyron, à partir du poste VILLAGE. La dépense prévisionnelle s'élève à 6 293.43 € HT, les financements mobilisés par le SDED s'élèvent à 4 549.70 €, la participation communale est de 1 743.73 €. Cette participation sera remboursée à la Commune par Mme Stéphanie GAILLARD.

Il est proposé d'approuver le projet établi par le SDED, ainsi que le plan de financement et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Votants : 19                      Pour : 19

## ADHESION SDED COMPETENCE « ECLAIRAGE PUBLIC »

Rapporteur : M. Ludovic LACROIX

Il est exposé ce qui suit :

Pour répondre au besoin des collectivités publiques, Energie SDED a adopté la compétence optionnelle « Eclairage Public ». La durée d'adhésion à cette compétence optionnelle est de 8 ans.

Ce transfert de compétence entraîne la mise à disposition comptable des ouvrages concernés. A ce titre, Energie SDED règle les factures d'électricité consommée par les ouvrages mis à sa disposition, souscrit les abonnements correspondants et est maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux sur le réseau d'éclairage public

La participation financière à cette compétence optionnelle est la suivante :

- ↳ L'audit du patrimoine (avant transfert effectif de la compétence) : la facturation de cet audit est unique 7.5 € par point lumineux.
  
- ↳ Participation financière annuelle à la compétence : dont les montants sont définis dans le règlement d'application ainsi que la base de calcul d'actualisation annuelle des tarifs.

Fonctionnement : Entretien et maintenance DT DICT Suivi énergétique	25.50 € par point lumineux
Investissement : Travaux neufs	16 € par habitant
Consommation énergie	Equivalent à la consommation Eclairage public

Il est proposé :

- D'acter l'intention de transférer à Energie SDED, la compétence « Eclairage Public » et s'engager à verser la participation annuelle correspondante.
- De s'engager à régler la facture de la réalisation de l'audit du patrimoine.
- De mettre à disposition d'Energie SDED les ouvrages correspondants pour la durée d'adhésion de 8 ans.
- De décider d'inscrire au budget les crédits nécessaires pour les participations et la constatation comptable de la mise à disposition des ouvrages.
- D'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir et notamment le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages.

Votants : 19

Pour : 19

### **CONTRAT GROUPE ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Notre contrat groupe assurance des risques statutaires arrive à échéance. A l'issue de la consultation réalisée par le Centre de Gestion le nouveau contrat groupe a été attribué à CNP ASSURANCE (assureur) / SOFAXIS (gestionnaire).

Il est proposé de choisir l'option 1 (identique au contrat actuel) : TOUS LES RISQUES, avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire uniquement à un taux de 6.55 %. Etant précisé que ce taux n'intègre pas la rémunération du Centre de Gestion (3% sur la cotisation versée annuellement à l'assureur) au titre de la réalisation de la présente mission facultative.

Votants : 19

Pour : 19

### **ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDES CCPDA – INTERVENTION DE DOMINIQUE ESCURE**

Rapporteur : M. Dominique ESCURE

Il est exposé ce qui suit :

Dans le cadre du Schéma de mutualisation de Porte de DrômArdèche, un marché public de contrôles réglementaires périodiques des bâtiments (contrôles électriques, des installations de gaz et de la ventilation) et un marché public de fournitures administratives ont été passés par la Communauté de communes. Le marché de contrôles périodiques a été attribué à l'entreprise DEKRA. Le marché de fournitures administratives a été attribué à l'entreprise DESPESE. Ces marchés ont été conclus pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois, soit pour une durée maximale de 4 ans.

Les marchés prévoient la possibilité pour les communes du territoire de les intégrer à tout moment sur la base d'une convention de groupement de commandes.

Chaque collectivité membre du groupement, pour ce qui la concerne, s'assurera de sa bonne exécution, notamment en ce qui concerne le paiement du prix. Concernant le marché de fournitures administratives, les commandes seront passées directement par la commune. Concernant le marché de contrôles périodiques, l'organisation des interventions du prestataire sera à la charge des services de la Communauté de communes.

La Communauté de communes assure les fonctions de coordonnateur du groupement.

Il est proposé :

- D'adhérer à la convention de groupement de commandes pour les marchés de contrôles périodiques des bâtiments et de fournitures administratives.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents.
- D'accepter que la Communauté de communes soit désignée comme coordonnateur du groupement.

Votants : 19

Pour : 19

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **PUBLICITE DES ACTES – INTERVENTION DE GUILLAUME LUYTON**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet la seule obligation de publication est celle des délibérations, cependant je tiens à diffuser le procès-verbal comme auparavant. Par contre, le procès-verbal ne peut être diffusé qu'après son approbation au Conseil municipal. Donc, vous recevrez le procès-verbal avec le titre projet comme auparavant avec la demande de vos éventuelles remarques, mais vous ne recevrez le procès-verbal définitif que lorsque ce dernier aura été approuvé en Conseil municipal. Concernant l'information à la population il en sera de même pour la mise en ligne et l'affichage.

### **RENTREE SCOLAIRE**

Primaire : la rentrée s'est bien passée, pas de soucis.

Maternelle : Quelques remarques sur la sécurisation devant la maternelle suite à l'enlèvement des barrières. Il est prévu un passage piéton en face de l'entrée.

### **COLLEGE**

La réunion de courant juin avec tous les intervenants a porté ses fruits. Le principal, comme il s'y était engagé, a modifié le règlement pour les entrées et sorties. Les élèves arrivant par le car, rentrent immédiatement dans le collège et ne sortent que le soir. Si ces derniers finissent plus tôt les parents doivent venir les chercher contre signature.

Constat : beaucoup moins d'élèves qui « trainent » dans le village, moins de dégradations.

### **BUREAU DE POSTE**

La fermeture du bureau de poste est due à des problèmes de personnel (maladie). Les services similaires à ceux de la Poste que va proposer le ruraliste ne constituent pas un transfert de compétence, mais un complément de l'offre.

Lors de la rencontre avec des responsables de la Poste, ces derniers ont indiqué qu'il n'y a pas de prévision de modification des temps d'ouverture, ni de fermeture pour les années à venir, si la fréquentation reste au niveau actuel. Il est d'ailleurs prévu un réaménagement de l'intérieur.



## **RESTAURATION SCOLAIRE**

L'augmentation du prix du repas pour les primaires au 1<sup>er</sup> septembre est de l'ordre de 1 % alors que la moyenne nationale est de 10 %. Fréquentation en augmentation, en moyenne 115 élèves.

## **PASSAGE PIETON**

Le passage piéton après le magasin le Drômois, qui a disparu suite aux travaux du Département, va être matérialisé en face de la maison de santé par la Commune.

## **TRAVAUX EAU POTABLE ROUTE DE CHATEAUNEUF**

Au lieu de passer la conduite sur la route, cette dernière est dans la combe. Le problème est que la conduite a été recouverte avec de la terre et que lors des amas de pluie il se produira un effet de ravinement.

## **CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS**

Le conseil s'est réuni aujourd'hui au complet et a travaillé sur les orientations du conseil municipal du mois de juin.

Une matinée de nettoyage du village est programmée le 8 octobre de 9 h à 11 h.

Les panneaux réalisés selon leurs souhaits ont été installés.

Le voyage républicain à Paris se déroulera les 17, 18 et 19 avril 2023.

Les enfants viendront se présenter au conseil municipal d'octobre.

---

## **POINT MANIFESTATIONS CCAS**

### **SEMAINE BLEUE**

Thème 2022 : Quel regard porté sur la vieillesse. Brisons les idées reçues.

Projet d'un temps fort intergénérationnel le 7 octobre début d'après-midi avec un étendage éphémère type « grande lessive » reliant les générations avec un fil à linge entre l'EHPAD, la place de l'église, la bibliothèque, le club du 3<sup>e</sup> âge, et les 2 écoles.

Courrier envoyé à tous ces partenaires, pour une invitation à participer à cette animation et une réunion d'organisation le 19/09 à 17h à la mairie.

Accrochage des fils à linge mercredi 5 octobre début d'après-midi ; prévoir des flèches car corde à linge installée en discontinu

Accrochage dessins d'enfants, tricots des résidents de VALLIS AUREA, photos, mots le 7 octobre à partir de 14 h.

Goûter intergénérationnel à 15 h sur la place avec possibilité de faire et d'accrocher dessins, mots..., table avec photos langage.

### **COLLECTE**

Organisation d'une collecte à Super U le 15 octobre pour renflouer la petite épicerie qui avait été alimentée par le Secours Catholique.

## **POINT JOURNEE SOLIHA TRUCK**

Animation prévue le 17 octobre de 9 H à 17 H, devant la mairie, avec camionnette pour découvrir les aménagements possibles de l'habitat pour accompagner le vieillissement devant la mairie.

En plus de cette visite guidée par des professionnels (dont une ergothérapeute), des animations sont prévues au Foyer pour découvrir des activités adaptées au « bien vieillir » existantes localement.

### Déroulé :

9 H accueil par le Club des Roses d'Automne (prévoir de présenter le projet un mercredi),

9 H 30 – 10 H 30 : Intervention (théorie et exercices pratiques kiné sur la prévention des chutes,

10 H 30-11 H 30 : activité physique adaptée avec VALLIS AUREA et des résidents,

12 H-14 H : pause repas,

14 H – 15 H 30 : atelier diététique avec promenade et collation diététique,

15 H 30-17 H 00 : atelier et démonstration matériel avec une ergothérapeute,

Présentation dans la matinée de la Gym volontaire de St-Sorlin, gym pilates le vendredi,

Communication : Soliha s'occupe des affiches et de la trame courrier invitation,

Prévoir une invitation presse DL x 3,

Distribution ciblée EOVI, ADMR, Club ... en parler++,

Affichage maison santé, pharmacie.

## **NOUVEAUX ARRIVANTS**

Cérémonie d'accueil le 25 novembre.

## **REPAS DES AINES**

Samedi 3 décembre.

---

## **CEREMONIE STELE DENIS BRUNET**

Lundi 19 septembre à 14 h.